

Observation n°85 du 08/04/2023

Monsieur,

.....

Je suis opposé à ce projet éolien qui ne respecte pas la réglementation quant à la distance des 500m des lieux d'habitations.

En effet, l'éolienne E1 est à moins de 500m d'une des (si ce n'est la) dernières maisons de vigne de la Vienne, sur la commune de Saires.

Ce bâtiment pourrait d'ailleurs bénéficier d'une inscription MH dans un avenir proche.

En conséquence vous ne pouvez que rendre un avis défavorable en raison du non-respect de la réglementation des 500m

M. Eric Denjean / 86140 Doussay

.....